

13

JOURNAL 13/2004

O F C



BUNDESAMT FÜR KULTUR
OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE
UFFICIO FEDERALE DELLA CULTURA
UFFIZI FEDERAL DA CULTURA

Aktenzeichen EAD

Sommaire

2
Editorial

4
Cartographier la mémoire –
Archives et politique de la mémoire

4
Les Archives fédérales des
monuments historiques – un abri
pour plus de deux millions de
documents

6
Les fonds des AFMH – Un trésor
et une boîte de Pandore

8
La donation Albert Naef

10
Archéologie – Trouvailles concernant
les tombes de Stabio aux AFMH

12
Épisodes de la vie posthume d'un
recueil de plans – les plans du Kursaal
d'Interlaken

14
Problèmes de conservation
de la collection de photographies
des AFMH

16
Interview avec le professeur Georg
Mörsch, École polytechnique fédérale
de Zurich

Editorial

Les Archives fédérales des monuments historiques (AFMH) ont été créées en 1880. Pendant des décennies, elles ont servi de référence incontournable pour le monument historique et l'archéologie en Suisse, et en particulier pour la Commission fédérale des monuments historiques. La documentation des restaurations et des fouilles menées avec le soutien de la Confédération constituait le corps de la collection, dont l'importance était d'autant plus grande que les cantons ne disposaient pas, jusque dans les années 50, de leurs propres services des monuments historiques et d'archéologie.

L'évolution de la structure et des activités de la protection du patrimoine en Suisse ont eu des répercussions sur la position et l'affiliation des archives, qui ont été intégrées à la section du Patrimoine culturel et des monuments historiques de l'Office fédéral de la culture. Les missions et les activités de la section, ainsi que celles des AFMH, s'appuient aujourd'hui sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) révisée en 1996.

Il est primordial d'assurer la pérennité de ces archives extraordinaires, cela nécessite une politique de collection et de conservation cohérente. Il s'agit de concentrer les efforts sur les points forts de la collection, et sur un archivage adéquat. Parallèlement, une attention particulière doit être accordée à la répartition des tâches entre la Confédération et les archives cantonales.

Johann Mürner

chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques

Cartographier la mémoire – Archives et politique de la mémoire

Ivo Zemp

Responsable principes et conseils, section Patrimoine culturel et monuments historiques, OFC

« On trouve dans le paysage des quantités de souvenirs. En fait, le paysage lui-même est un souvenir permanent du passé. »¹

Combattre l'oubli

La Suisse possède un ensemble très dense de monuments historiques. Bâtimens isolés, agglomérations et villes offrent de multiples témoignages de notre richesse culturelle. Ces témoins de notre héritage sont en constant mouvement, ils se transforment, sont utilisés par la société, démolis, reconstruits et ils laissent des traces. Ils sont des références et des « pierres d'angle » de l'histoire nationale. L'héritage culturel qu'ils représentent est un monument dressé contre l'amnésie. Ces témoignages peuvent prendre différentes formes, ils ont été construits à différentes époques, ils sont parfois souterrains. Les cathédrales, les bâtiments profanes, les fermes, les ruines de châteaux forts et les fouilles archéologiques sont parfois des représentants de cet héritage. Ensemble, ils représentent les artefacts construits de l'histoire d'un peuple.

Ces dignes représentants de notre culture sont protégés, préservés et entretenus, non pas par hasard, mais bien grâce à un travail institutionnel de longue haleine des instances chargées des monuments historiques, de l'archéologie et de la protection des biens culturels et du territoire. Organisations publiques et privées sont actives dans ce domaine. En Suisse, depuis plus de cent ans, une quantité de personnes travaillent à transmettre cet héritage culturel, ou du moins sa plus grande partie, aux générations futures, partant du principe que ce legs de nos prédécesseurs identifie le paysage culturel² de la Suisse et lui donne son empreinte et sa particularité. C'est également le cas des archives, car pour pouvoir saisir un monument dans toute sa dimension, il faut avoir accès à des sources écrites et orales.

La mémoire de l'humanité

Concrètement, cet héritage ne serait pas complet sans la mémoire que représentent les bibliothèques, les musées, les collections et les archives. Ce sont ces biens culturels mobiles qui situent les monuments et les constructions dans un contexte, un environnement et une histoire. Werner Oechslin écrit que le livre et la bibliothèque ont façonné « un chapitre primordial de la constitution du savoir de l'humanité » et qu'ils représentent donc « des biens d'une valeur unique pour l'histoire culturelle » ; ces paroles font référence, entre autres, aux archives.³ L'UNESCO, elle aussi, accorde une priorité à ces biens culturels mobiles que sont les archives et bibliothèques, puisqu'elle lance en 1992 le programme « The Memory of the World »⁴ – qui hisse la mémoire de l'humanité au niveau d'un élément constitutif du « patrimoine mondial culturel et naturel »⁵. Le programme s'attache à préserver à long terme et à transmettre l'héritage se trouvant dans les musées, les archives, les bibliothèques, les lieux commémoratifs et les institutions culturelles. L'Allemagne a d'ores et déjà

inscrit six objets dans l'inventaire, dont certains sont des documents audiovisuels : les manuscrits de Goethe, la 9^{ème} symphonie de Beethoven ou encore « Metropolis », film muet tourné en 1925 par Jack Lang. Actuellement, 45 pays ont pris part au programme de l'UNESCO et 91 documents appartenant au patrimoine mondial y sont inscrits. Cependant, jusqu'à présent, la Suisse n'est pas représentée dans ce programme.

Etat et archives

Ces témoignages documentaires sont administrés par des archives. Au sein d'un Etat de droit, les archives officielles prennent une place importante. Elles témoignent de l'action de l'Etat et la rendent compréhensible aux yeux de la société. Aleida Assmann, dans « Erinnerungsräume », démontre que le mot « Archive » vient du grec « arché », qui signifie aussi bien « début », « origine » que « pouvoir » et « autorité »⁶. Les archives collectent, conservent et transmettent des fonds de documents sur des sujets donnés. Elles sont, d'une certaine manière, la mémoire collective de l'Etat.

Les archives suisses sont donc elles aussi des éléments de l'histoire de notre pays. Ce système complémentaire d'informations retrace un paysage culturel qui est propre à la Suisse. Le « tapis historique » que dessinent, ensemble, les bâtiments et les archives qui les documentent, favorise également une histoire orale⁷ entre nos régions linguistiques, en livrant des renseignements sur les traditions, les fêtes et

les coutumes. C'est ainsi que les archives sont la mémoire du savoir. Elles cartographient la mémoire et servent de ponts vers le passé.

Les Archives fédérales des monuments historiques (AFMH) jouent un rôle important dans la politique suisse de la mémoire⁸. Ses fonds donnent de précieuses informations sur l'histoire, les activités et les courants de pensée régissant la protection des monuments historiques suisses. Grâce à ces sources écrites et illustrées, les AFMH donnent une image cohérente et détaillée de la conservation des biens culturels, des sites, des personnes et des événements, puisque les AFMH se consacrent au domaine spécifique des monuments historiques, de l'archéologie et de la protection des sites.

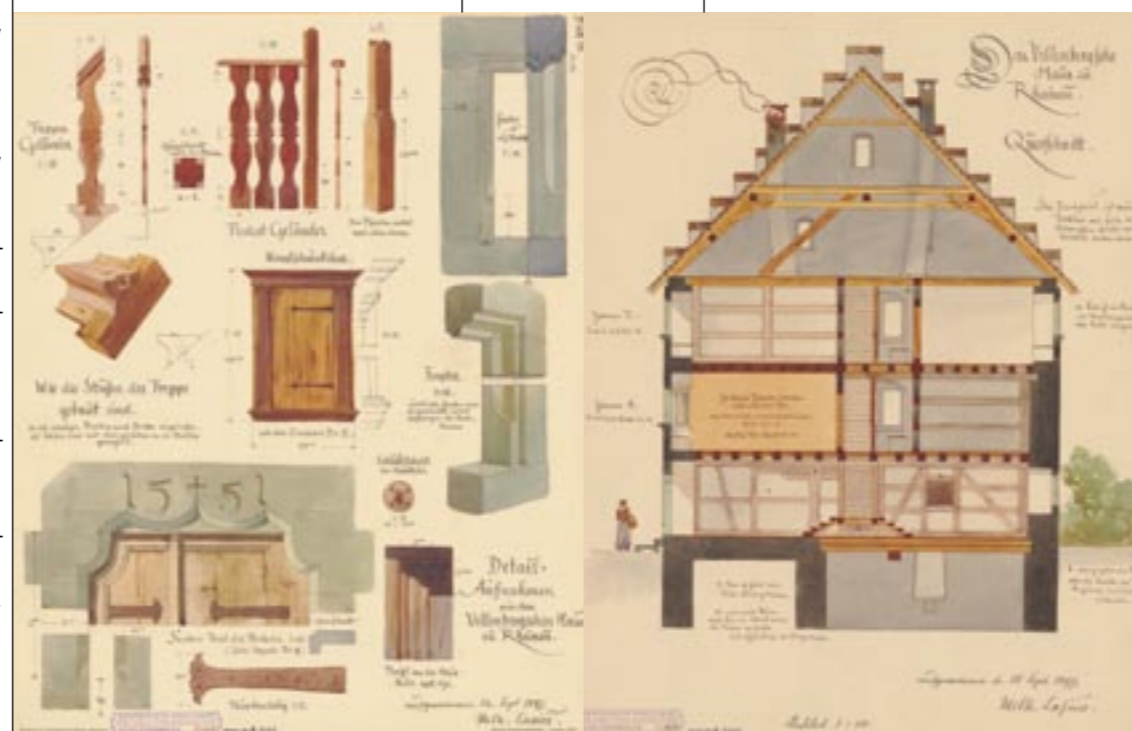
Credo moral

L'archivage en soi présente des facteurs neutres qui deviennent remarquables à travers l'histoire écrite. C'est à travers l'interprétation que ces éléments prennent une signification particulière ou restent au contraire anecdotiques, et qu'ils construisent l'histoire. Les archives sont des fragments d'une réalité passée, d'un ici et maintenant qui n'a plus de réalité présente. Elles fixent l'histoire tout en donnant leur propre vision de l'histoire. Une histoire de l'histoire, qui se répète et se laisse partiellement déchiffrer par la société. Elles renseignent, non seulement sur les positions et les stratégies à différents moments, mais aussi sur les personnalités volontaires qui les ont faites, pour qui la conservation des biens culturels de notre pays signifie quelque chose au point de vue éthique, qui se sont engagées pour la mémoire et qui combattent l'amnésie. La sauvegarde de notre patrimoine culturel n'est ni « nice to have » ni le produit d'un tourisme culturel économique, mais bien un devoir moral. Le credo des archives, c'est l'engagement pour l'héritage de la mémoire et le combat contre l'oubli. Les archives au sens d'un « Memento mori » sont les avocates de la « Memoria », d'une mémoire collective qu'il serait facile d'oublier dans la vie de tous les jours. Les archives suisses sont un « arsenal » vivant, dont chacun peut se saisir au besoin.

Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende



Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende



¹ Robert de Jong: *Die Landschaft als Gedächtnis, Erinnerung, Metapher und...?* In: *Denkmal-Ensemble-Kulturlandschaft am Beispiel Wachau, Wien/Horn 1999.*

² Le terme est pris ici dans sa signification générale et non dans le sens plus spécialisé que l'UNESCO lui donne, avec les trois catégories principales que sont le « designed landscape », le « organically evolved landscape » et le « associative cultural landscape ».

³ Werner Oechslin: *Die Bibliothek und ihre Bücher – des Menschen Nahrung.* In: *Bibliotheken bauen – Tradition und Vision, Basel/Boston/Berlin 2001.*

⁴ Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. La liste de l'UNESCO du patrimoine mondial réunit des sites culturels d'importance et des paysages uniques.

⁵ Site Internet: www.unesco.org/webworld/mdm

⁶ Aleida Assmann: *Erinnerungsräume – Formen und Wandlungen des kulturellen Gedächtnisses, München 1999, S. 343.*

⁷ Les souvenirs transmis par oral et les histoires racontées.

⁸ Le DFI a donné mandat à l'OFC de créer les bases d'une politique de la mémoire pour la préservation de la mémoire nationale. La Bibliothèque nationale est responsable de ce projet.

Les Archives fédérales des monuments historiques – un abri pour plus de deux millions de documents

Gian-Willi Vonesch

Collaborateur scientifique, section Patrimoine culturel et monuments historiques, OFC

Les Archives fédérales des monuments historiques (AFMH) font partie de la Section du Patrimoine et des monuments historiques (SPMH), et sont ainsi rattachées à l'Office fédéral de la culture (OFC). C'est une institution qui possède une grande tradition, qui a derrière elle plus de 125 ans d'histoire au service de la préservation des monuments et des ensembles architecturaux de notre pays. Et pourtant, ces archives, si riches de plans, de photographies et de documentations ont mené, ces dernières années, une existence quelque peu fantomatique. Mais ses responsables vont tenter de repositionner « leurs » Archives à plusieurs niveaux.

Les débuts autour de 1880 à Zurich

Les débuts des AFMH, qui jusqu'à 1967 portaient le nom « Archives des monuments de l'art historique », remontent aux années 1880. Le premier inventaire, daté de 1898, énumère 808 numéros. On a passé à 46 900 à la fin de 1940, 75 500 en 1960, et en 1966, le cap des 100 000 documents était franchi. Les Archives réunissent aujourd'hui plus de deux millions de plans, de photographies, de négatifs, de rapports sur des restaurations et des fouilles, ainsi que des documents sur l'histoire de l'architecture, de la conservation des monuments, sur l'histoire de la protection des sites construits et du paysage.

Jusqu'à 1966, les Archives ont été administrées et gérées par le Musée national suisse (MNS). La collection en a été ensuite détachée du musée, pour des raisons à la fois pratiques et de place, pour être rattachée au Secrétariat de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH),

et elle fut installée au siège du secrétariat, à la Gasometerstrasse 9 à Zurich.

Le transfert à Berne

En mai 1975, ce qui était alors l'Office des affaires culturelles (OAC) obtenait son autonomie. Il fut séparé du secrétariat général du département fédéral de l'intérieur (DFI), et sa direction fut confiée à Max Altorfer. C'est dans ce contexte que le Conseiller fédéral Hans Hürlimann décida de déplacer le secrétariat de la CFMH de Zurich à Berne, et de l'intégrer à l'OAC. Cela eut pour conséquence de séparer les archives du secrétariat de la CFMH, parce que le bâtiment de l'OAC à la Thunerstrasse 20 était trop petit pour accueillir les archives en plein expansion. Les AFMH furent installées dans le nouvel immeuble de l'ancien Département de justice et police (DFJP) à la Bundesrain 20.

L'inauguration officielle des AFMH à Berne

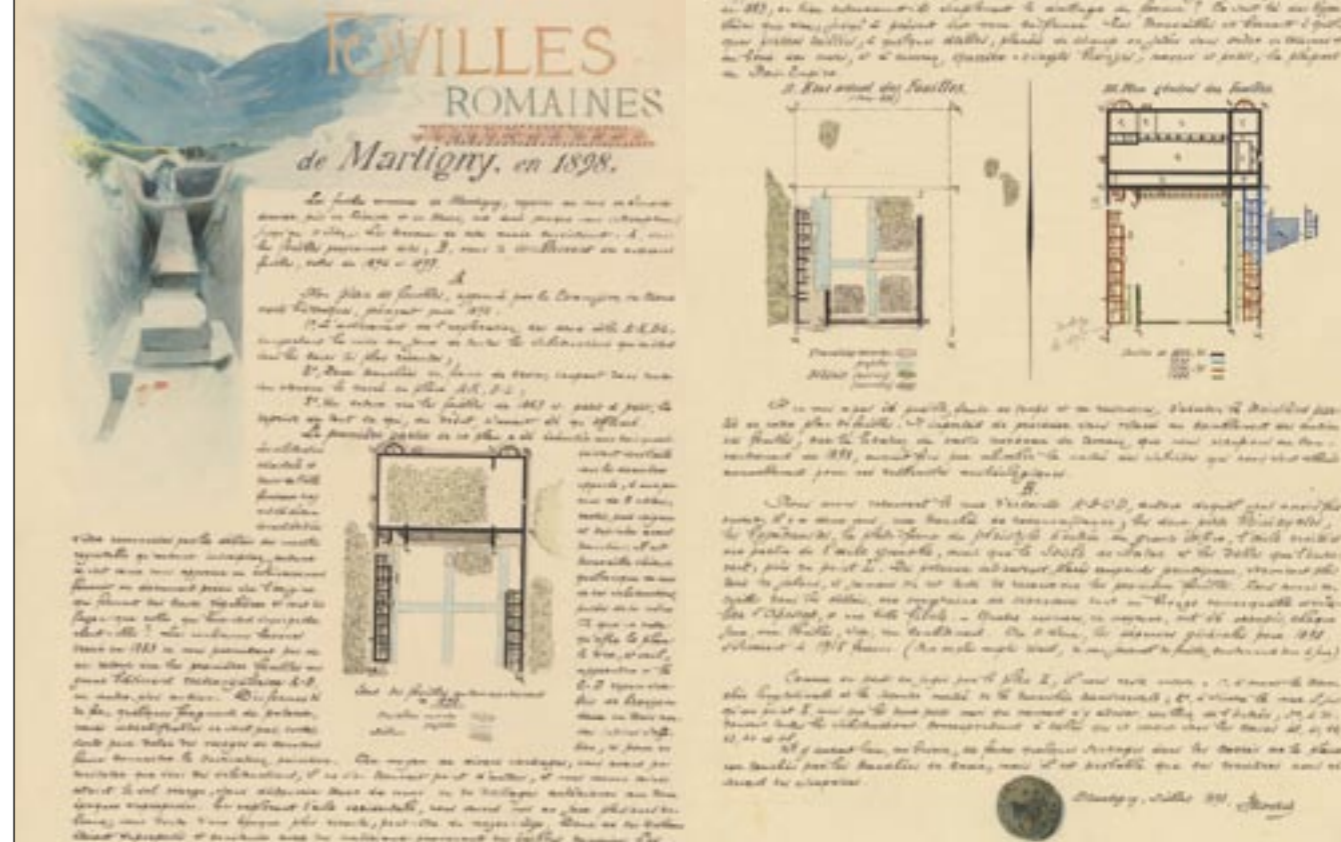
Quel meilleur témoignage de la considération que l'on portait en 1976 aux AFMH, à leur mission et à leurs fonctions, que la grande fête organisée pour leur inauguration ? Elle eut lieu le 10 novembre 1976 et réunit plus de 300 spécialistes

et personnes intéressées venus de toute la Suisse. Le chef du DFI en personne, le Conseiller fédéral Hans Hürlimann, présida la cérémonie. Il y avait parmi les invités de nombreux représentants de la politique, de la culture et de l'Église. Le Conseiller fédéral Hürlimann eut ainsi l'occasion de saluer l'évêque de Coire, Monseigneur Johannes Vonderach, l'ancien Conseiller fédéral Ludwig von Moos, président de la commission pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), les Conseillers aux États Olivier Reverdin, président du Conseil de la recherche du Fonds national suisse (FNS), et Franco Masoni, président de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), l'ancien Conseiller national Walter Bringolf, président de l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA), et Urs Dietschi, ancien président de la CFNP, Urs Widmer, maire de Winterthur, Rose-Claire Schüle, présidente du Heimatschutz, le professeur Heinrich Ursprung, président du poly de Zurich, etc.

De l'allocution du Conseiller fédéral Hürlimann, retenons ces quelques paroles : « C'est maintenant précisément, après des années de construction effrénées, qu'il convient de donner toute son importance à la préservation du patrimoine. (...) La



Bildlegende
Bildlegende



Bildlegende
Bildlegende

création d'un Office des affaires culturelles autonome, que mon prédécesseur avait mise en route, a été la première réorganisation importante depuis mon entrée en fonction au sein du Département de l'intérieur. Les autorités et l'administration fédérales, les acteurs culturels trouveront dans ce jeune office un organisme performant et compétent pour toutes les questions qui concernent le vaste champ des affaires culturelles (...).¹

Puis, Max Altorfer, le directeur du tout nouvel Office, entreprit de positionner les AFMH dans le cadre de la « documentation culturelle suisse » : « De par leur extraordinaire importance, les Archives fédérales des monuments historiques s'intègrent harmonieusement aux autres institutions de documentation. (...) Les Archives ne sont pas isolées : la collection de photographies du Musée national suisse, et les archives de l'Institut suisse pour l'étude de l'art, d'autres encore les complètent utilement. »²

Il appartient enfin au président de la CFMH, le professeur Alfred A. Schmid de souligner l'importance de la documentation dans la préservation du patrimoine : « Sans vouloir minimiser la signification des archives cantonales, il faut souligner que, en tant qu'organisme unique et central rassemblant la documentation relatives aux domaines de l'histoire des construc-

tions et de l'histoire de l'art, les Archives fédérales des monuments historiques ont endossé le rôle incombant à des archives nationales. »³

Les pérégrinations des Archives

Bien que la richesse de leurs fonds n'aient valu que des éloges aux Archives, depuis les années 1980 jusqu'au changement de millénaire, les documents qu'elles abritent n'en ont pas moins été soumis à d'incessants changements qui ont représenté autant de dangers. En l'espace de quelques années les fonds énormes qui constituent les archives ont dû à plusieurs reprises changer d'emplacement à l'intérieur de la ville de Berne. La lettre citée ci-dessous jette une lumière trouble sur la situation intenable qui a suivi le départ des AFMH du Bundesrain 20⁴ : « Comme vous le savez, les AFMH ont dû quitter précipitamment les locaux dont le département de justice et police avait besoin pour emménager à la Schläflistrasse 17. (...) On a constaté que :

1. Au sous-sol, au local de la photocopieuse, il y a des infiltrations d'eau (...);
2. Le degré d'humidité relative dans les locaux des archives situés au 2e sous-sol est inquiétant (...);
3. En dépit des promesses faites, le dispositif de surveillance Cerberus n'est toujours pas en service, ce qui est intolérable au vu de la valeur de ce patrimoine ».

Le début des années 90 a marqué le début d'une véritable odyssee pour les Archives. En 1996, elles emménagèrent à la Hallwylstrasse 15. A partir du 1^{er} janvier 1998, elles restèrent complètement fermées, avant de déménager cette même année au Holzikofenweg 8. De la fin octobre 2000 à mai 2001, les AFMH furent à nouveau fermées, afin de préparer et réaliser le retour à la Hallwylstrasse 15. Au milieu de l'année 2001, les archives rouvrirent à la Hallwylstrasse, et nous avons le ferme espoir qu'elles y resteront pour une période assez longue, afin qu'elles puissent se concentrer sur leurs tâches spécifiques, inventorier, conserver et diffuser, et mettre leurs fonds à la disposition du public et des chercheurs.

Bilan

Il s'agit de renouer avec le consensus qui s'était fait autour des AFMH en 1976, afin de leur garantir une stabilité à long terme, et pour qu'enfin on puisse leur vouer les soins qu'elles nécessitent, car pour l'avenir, un « abri pour plus de deux millions de documents » n'a pas seulement besoin de conditions climatiques stables!

¹ AFMH, Actes PCMH, Berne, 10.11.1976.

² ebd.

³ ebd.

⁴ ebd. Lettre d'Alfred Defago, Directeur de l'OFC à Niki Piazzoli, Directeur de l'Office des constructions fédérales OFC du 18 Mai 1988.

Les fonds des AFMH – Un trésor et une boîte de Pandore

Doris Amacher

Responsable des Archives fédérales des monuments historiques (AFMH), section Patrimoine culturel et monuments historiques, OFC

Le tiroir de la grosse armoire métallique s'ouvre facilement. Le regard tombe sur un fouillis de plans de tous formats et de tous matériaux. En les feuilletant, on se sent revenir aux temps héroïques des pionniers des monuments historiques en Suisse. Outre le poinçon *Association pour la conservation des monuments artistiques de la patrie* et le numéro d'inventaire, les noms de Robert Durrer (1867–1934), Joseph Zemp (1869–1942), Albert Naef (1862–1936) ou encore Eugen Probst (1873–1970) apparaissent ici et là. Leurs esquisses, leurs aquarelles ou leurs lavis sont autant de regards témoignant de l'état de l'entretien des monuments historiques aux alentours de 1900; ils donnent un aperçu de l'état des monuments, et livrent des informations sur différents projets, dans des études en couleurs qui permettent de reconnaître, outre l'enthousiasme de leurs auteurs pour les monuments, des talents artistiques certains. Les superbes représentations, souvent très colorées, permettent de poser un nouveau regard sur l'histoire des monuments historiques suisses dont les AFMH sont gardiennes ainsi que sur les théories et les points de vue en vigueur à l'époque.

Coup d'oeil sur la collection

En général, la fondation d'archives découle d'une accumulation de documents sur une activité donnée et qui reflètent, pour une époque donnée, la manière dont on imaginait la préservation des documents en question. Il faut s'imaginer ainsi la création des AFMH: en 1880 se fonde l'*Association pour la conservation des monuments artistiques de la patrie*. Dès 1887, son comité prend en charge la

restauration des monuments historiques et les fouilles archéologiques des sites. En 1917, cette tâche est confiée à la *Commission fédérale des monuments historiques*¹. Des documents s'accumulent à partir de ces activités, on finit par reconnaître leur valeur et on décide de les conserver dans des archives. Ensuite, des legs, des dons et des achats de collections viennent enrichir les archives ainsi créées². Aujourd'hui, plus de deux millions de documents occupent deux étages des anciens magasins de la Bibliothèque nationale suisse, locaux spécialement climatisés à cet effet. Ces archives se composent de 110 000 plans, 700 000 négatifs, 600 000 photographies, 350 mètres de rayons de textes divers et 150 mètres d'ouvrages spécialisés. Un inventaire provisoire fait état d'environ cent collections et legs archivés par les AFMH avec les documents et dossiers de la protection des monuments historiques.

Structure et aménagement des archives

Documents provenant des monuments historiques

Après livraison aux AFMH, les documents ont été dotés d'un numéro d'inventaire et répertoriés dans les livres des entrées. Avant le classement des photos, plans et

rapports dans des containers adaptés, on les a enregistré sur des fiches correspondant à la nature de l'objet. Ces fiches servent ensuite de moyens de repère et sont classées topographiquement. De plus, les photographies sont classées par ordre alphabétique et par commune, système qui permet un accès simple aux images. Les photographies font ainsi office à la fois d'archives et de moyens de repères. Le classement des plans et des rapports se fait par ordre numérolgique, système également valable pour les négatifs.

Collections et legs

Les collections et legs ne sont pas répertoriés dans les livres des entrées. Souvent, les indications de leur provenance et de leur contenu manquent. Les photographies ont été intégrées dans les archives photographiques, les plans, actes et négatifs se trouvent dans les classeurs des collections. L'accès en est garanti grâce au nom de la commune ou éventuellement grâce à une structure propre de collection déjà existante au moment de la livraison.

Procès-verbaux, notes et actes

Les actes provenant de l'époque de la fondation de la société, de la Commission et des AFMH, ont été reliés en volumes et



Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende



rangés dans des classeurs ou simplement empilés. Comme beaucoup de notes et de livres de procès-verbaux, ils ne sont pas signés. Les documents témoignant de ces activités n'ont pas été archivés selon un système cohérent, ou ce système n'est plus perceptible aujourd'hui, suite aux nombreux changements qui sont survenus dans le personnel et les lieux de stockage des archives. Les actes des commissions notamment sont mélangés avec les legs d'anciens experts et consultants.

Jusqu'ici, la priorité a été portée sur l'archivage des photographies, des plans et des rapports. Les métadonnées sur l'histoire, les tenants et aboutissants et les activités, n'ont pas été traitées avec le même soin. L'afflux massif des documents à partir des années 1980 a rendu impossible le traitement des collections entrées ou le répertoriage des plans, rapports et photographies et leur intégration dans les collections. Des dépôts intermédiaires se sont formés, aussi bien dans les archives de négatifs que dans la collection des rapports de restauration et dans les plans.

Les AFMH aujourd'hui: tâches et prestations

En 2003, on a mené une expertise qui a finalement produit la rédaction en 2004 d'un document stratégique. La première mesure est d'entreposer les négatifs, photographies, actes et plans dans des matériaux non dommageables pour les objets, ne contenant pas de matières nocives à la préservation et protégeant leur contenu des influences extérieures.³

Une quantité de documents de provenance incertaine, à cause notamment des déménagements fréquents et des méta-

données absentes, sont encore entreposés dans les AFMH. Il faut encore procéder à un inventaire détaillé et des recherches complètes portant sur la livraison et notamment les droits de propriété et d'auteur de ces documents. Ensuite seulement, les collections et les documents pourront être publiés sur Internet.

Les AFMH, avec leur rôle de mémoire de la culture architecturale de notre pays, tiennent, avec les archives des bureaux cantonaux et communaux, une place très importante dans le paysage des archives de notre pays et dans notre stratégie de politique de la mémoire.

¹ Pour l'histoire des débuts des Archives, voir aussi: Georg Carlen, *Das Eidgenössische Archiv für Denkmalpflege*, in: *Unsere Kunstdenkmäler 1/1977*, S. 8–20; Albert Knoepfli, *Schweizerische Denkmalpflege – Geschichte und Doktrinen*, Zurich 1972.

² P. ex. *Les archives bourgeoises (actes, plans et photos pour la série de publications Die Bürgerhäuser der Schweiz, 1900 à 1930)*; *prises de vues n/b des éditions zurichoises de cartes postales Photoglob (fin 19e milieu 20e siècle)*; la collection de photographies de l'Office national suisse du tourisme (dès 1940–90); legs de l'expert en orgues Ernst Schiess; dossiers des anciens membres de la CFMH et experts Walter Drack et Pierre Margot, etc.

³ Les matériaux utilisés jusqu'ici n'étaient pas adaptés à la conservation: actuellement, on procède à la restauration des conditions d'entreposage de la collection de prises de vues aériennes datant des années 50 du photographe zurichois Hugo Kopp; les tirages sont sortis de leurs enveloppes acides, elles sont étiquetées, rangées dans des enveloppes transparentes et classées dans des containers prévus à cet effet.



Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende

Les archives sont ouvertes au public sur demande pendant les heures de bureau. Prière de faire la demande auprès de:

Doris Amacher
responsable AFMH
T +41 31 322 87 24, F +41 31 322 87 39
E doris.amacher@bak.admin.ch

Kathrin Gurtner
collaboratrice spécialisée
T +41 31 323 80 16, F +41 31 322 87 39
E kathrin.gurtner@bak.admin.ch

La donation Albert Naef

Kathrin Gurtner

Archives fédérales des monuments historiques, section Patrimoine culturel et monuments historiques, OFC

Une écriture impressionnante, pressée, de tout petits caractères à l'encre noire à peine lisibles, avec des annotations, des observations à l'encre rouge, parfois soulignées de traits de crayon de couleur rouge ou vert. Voilà à quoi ressemblent les rapports d'Albert Naef, architecte, conservateur de monuments, historien de l'art et archéologue. Cinq gros in-folios à couverture noire dans lesquels il consignait méticuleusement les affaires et les activités de la Société suisse des monuments historiques, puis de la Commission fédérale de ces mêmes monuments historiques.

Un esprit universel au service des monuments historiques

Albert Naef (né en 1862, mort à Lausanne en 1936) fut élève au Collège Gaillard à Lausanne avant d'aller étudier au Poly-

technikum de Stuttgart. Après quelques cours à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, Albert Naef, homme aux talents multiples, expose ses aquarelles aux « Salons » de 1888 et de 1889. En 1890, il est nommé professeur d'histoire de l'art à l'Ecole des Beaux-Arts du Havre et devient membre de la Commission des antiquités du Département de Seine-Inférieure.

Albert Naef s'intéressa très tôt au sort du Château de Chillon. Il fait paraître un guide en 1894, un an plus tard il siège dans la commission technique, avant d'être nommé architecte du Château par le Conseil d'Etat vaudois en 1897. En cette qualité, il y prend la direction des travaux de recherche et de restauration. Le credo de Naef se reflète tout entier dans son travail : sauver et conserver la substance bâtie ; plus qu'un principe c'est pour lui une profession de foi. Les restaurations à risques ne l'intéressent pas.

Naef a conçu un système de restauration qui décrit très exactement l'ancien et le nouveau : toute copie, toute restauration et tout ajout est signalé par une lettre de l'alphabet accompagnée de l'année de

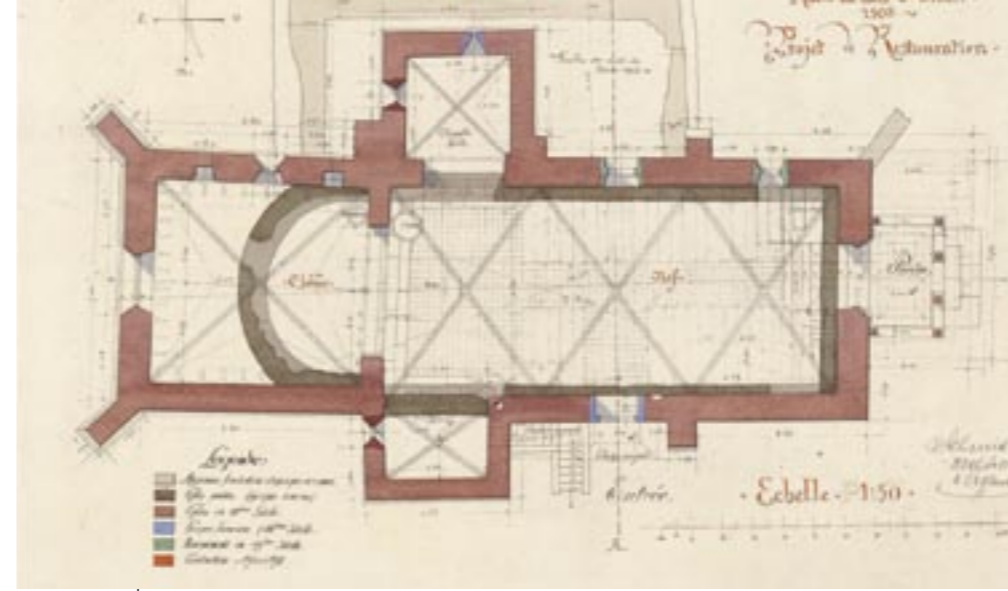
l'intervention. Il sépare les nouveaux éléments des parties d'origine en les délimitant par une fine bande de morceaux de briques concassées, de manière à rendre l'intervention visible même aux yeux du profane.¹

Albert Naef fut le premier archéologue cantonal et conservateur des monuments historiques du canton de Vaud. Nommé en 1899, il occupa cette charge jusqu'en 1936. A noter que, dans le canton de Vaud, les monuments et les objets d'art sont protégés par la loi depuis 1898. Entre 1905 et 1915, il écrit une page décisive de l'histoire des monuments historiques de notre pays en tant que président de la Société suisse des monuments historiques, dont le comité directeur faisait à l'époque également office de commission d'experts du Département fédéral de l'intérieur. Knoepfli² raconte comment Naef claqua la porte de la Société suisse en 1917, après des années d'incessantes querelles intestines, pour accéder à la présidence la nouvelle Commission fédérale des monuments historiques. Aux affaires jusqu'en 1935, cet homme de caractère n'aura de cesse de conduire des restaurations, de rédiger des expertises, de visiter des sites, de dresser des inventaires et des documentations photographiques, en prenant toujours le soin de rendre très précisément compte de toutes ses activités.

A côté de sa charge de président de la CFMH, Naef enseignait l'histoire de l'art et l'archéologie aux universités de Neuchâtel et de Genève. En 1903 et en 1909, l'université de Zurich, puis celle de Genève, lui accorderont le titre de docteur honoris causa en reconnaissance de ses mérites. Dès 1914, il travaille comme conservateur du musée d'archéologie et d'histoire de Lausanne.

La mémoire de la conservation des monuments historiques suisse de 1909 à 1935

Schriftbild aus Naef-Büchern



Farbiger Grundriss Kirche Valeyres

Les premiers rapports de Naef dans le premier volume du « Catalogue des monuments historiques et des fouilles subventionnées par la Confédération » datent de 1909³. Naef commença d'annoter le texte en 1915 sous la forme d'observations, de renvois bibliographiques et de renvois au lieu de dépôt de certains documents. Ces annotations au crayon de couleur rouge ou vert, souvent tracées en diagonale, confèrent aux cinq volumes l'aspect d'un immense journal et nous donnent l'impression d'être penchés par-dessus l'épaule de Naef et de le suivre au courant de la plume en spectateurs privilégiés de l'évolution des affaires.

Le premier volume se présente sous la forme de tableaux. Naef y consigne les informations dans des colonnes tracées sur des doubles pages. Il commence par désigner le canton, l'objet et son propriétaire ainsi que les travaux projetés. Puis viennent les rubriques « financières » (allocataire, devis, participation de la Confédération, etc.) suivies des préavis du Comité de la Société des monuments historiques. Enfin, le tableau est complété par les conditions assorties à l'octroi de la subvention et par diverses observations concernant les inspections des travaux réalisés.

Les quatre volumes suivants (commencés en 1924, 1929, 1932 et 1935) présentent une structure plus lâche. Les objets ne sont plus décrits sous la forme de tableaux mais dans un texte suivi. Les rapports d'inspection des édifices subventionnés, rédigés plusieurs années après la fin des travaux, prennent notablement plus de place.

Au fil des ans l'écriture se fait plus tremblante, moins soignée, si bien que dès la fin du quatrième volume et dans tout le cinquième volume, le déchiffrement du texte tient véritablement du rébus et il est for-

tement déconseillé de s'y aventurer sans une bonne loupe.

N° 128, folio 79

Suivons maintenant Naef et sa commission d'experts dans leur travail à l'aide d'un exemple concret : numéro 128, folio 79, l'église de Valeyres-sous-Rances dans le canton de Vaud.

En 1909, les autorités fédérales accèdent à la demande de subvention que la commune de Valeyres avait déposée en mars de cette même année pour la restauration de l'église dédiée à Saint-Jacques. Les frais seront pris en charge à hauteur de 50 %. Les motifs justifiant l'octroi de l'aide financière sont exposés en termes succincts sous la rubrique « préavis du comité » de la Société suisse des monuments historiques.

Le comité recommande sans réserve l'octroi de la subvention en arguant que l'église présente un très haut intérêt du point de vue archéologique.

L'église actuelle, en forme de croix latine, a probablement été reconstruite au 15^e siècle sur l'emplacement d'un édifice plus ancien. L'exploration archéologique initiée par Naef a permis de mettre au jour les soubassements d'une abside semi-circulaire ainsi que des parties de murs de l'ancienne église romane.

L'intérieur a conservé les voûtes sur croisée d'ogive du 15^e siècle, et de nombreuses peintures de la même époque ont été retrouvées sur les parois et sur les voûtes. On a également retrouvé l'entrée principale de l'église, qui avait été masquée et condamnée et qu'il sera possible de rétablir – ce dernier point n'étant toutefois pas encore définitivement réglé en 1909.

La description sobre de l'église est suivie des conditions posées à la commune

pour l'octroi de la subvention : Valeyres-sous-Rances a dû notamment s'engager à maintenir l'église dans l'état créé par les futurs travaux de restauration et à n'y rien modifier sans l'autorisation préalable des autorités fédérales. La commune appose sa signature sous ces conditions en 1909 et les travaux de restauration seront réalisés entre 1910 et 1912. Il est fait mention des inspections de 1915, 1926 et 1935 : Naef se déclare très satisfait de l'état de l'édifice et précise qu'il n'a aucune observation à formuler.

Des milliers d'autres objets sont ainsi décrits, comme l'église de Valeyres-sous-Rances, dans ce même style vif et concis. Les albums de Naef fourmillent de détails que seule la connaissance de l'objet peut véritablement faire apprécier à leur juste valeur. Quel plaisir alors de chercher à recomposer le tableau en les assemblant comme les pièces d'un puzzle !

En guise de conclusion

Naef a fait œuvre de pionnier dans le développement des méthodes scientifiques de restauration des monuments historiques. C'est une aubaine pour les chercheurs que de pouvoir aujourd'hui consulter ses précieuses notes aux Archives fédérales des monuments historiques.

¹ Le système de Naef n'était cependant pas entièrement novateur puisqu'en 1857 déjà Adalbert Stifter recommandait dans « Nachsommer » de signaler par des lamelles argentées les éléments qui ne seraient pas d'origine.

² Albert Knoepfli: Schweizerische Denkmalpflege. Geschichte und Doktrinen, Zurich 1972, p. 39. Ansicht Kirche Valeyres. Le catalogue est basé sur un catalogue précédant de feuilles volantes, qui avait été tenu jusqu'en 1905 par une certaine Mademoiselle Gobat.



Archéologie – Trouvailles concernant les tombes de Stabio aux AFMH

Mariadele Zanetti

Titel

Petite localité située dans les collines de l'extrême sud du Tessin, à deux pas de la frontière italienne, Stabio est un site archéologique de grande importance.

Certains des vestiges qui ont été mis au jour jusqu'ici, en particulier les stèles portant des inscriptions en alphabet nord-étrusque, prouvent que la région était déjà habitée à l'époque préromaine. Stabio est d'ailleurs le seul endroit du Sottoceneri à avoir été habité sans interruption de l'âge du fer au haut moyen âge.¹

L'intérêt pour ce site remonte à la première moitié du 19^e siècle déjà, lorsque furent mis au jour les premiers vestiges archéologiques.

La campagne de fouilles de Christoph Simonett

L'exploration archéologique a connu un essor remarquable dans la région grâce au programme fédéral du « Service de travail archéologique de la Suisse – Une œuvre du service du travail volontaire » mis en place dans les années 30. Le but de ce programme était de faciliter l'intégration des jeunes dans le monde du travail tout en stimulant la connaissance sur les origines du pays par un travail de recherche historique. C'est dans ce cadre-là qu'un projet de fouilles archéologiques voit le jour en 1937 dans les communes tessinoises de Stabio et de Ligornetto. Les explorations débutent cette même année sous la direc-

tion de l'archéologue Christoph Simonett. Plusieurs sondages seront effectués simultanément. A Stabio, les fouilles mettront au jour des structures inconnues jusque-là, notamment deux tombes datant de l'âge du fer, les murs d'une villa romaine, une nécropole de la même époque et une autre, paléochrétienne, donc légèrement plus tardive.

Les nécropoles de Stabio furent étudiées avec celles découvertes dans le Locarnais par le même archéologue un an plus tôt et firent l'objet d'une publication en 1941². Cet ouvrage intitulé « Tessiner Gräberfelder » demeure aujourd'hui encore une référence pour quiconque veut étudier l'univers funéraire dans l'actuel territoire du canton du Tessin et dans les régions italiennes limitrophes.

Récupération des sources et recherches en cours

Ma thèse de doctorat porte sur la nécropole romaine de Stabio, sise dans la localité de San Pietro-Vignetto. Datant du 2^e au 4^e/5^e siècles ap. J.-C.³, elle compte 49 sépultures: 36 tombes à inhumation et 13 tombes à incinération. La démarche consiste à analyser les structures tombales et le viatique du défunt, c'est-à-dire les objets qui étaient sensés l'accompagner dans l'autre monde.

La recherche de la documentation originale a dès le début constitué un élément essentiel de mon travail. La lecture des manuscrits de Simonett restera pour moi un moment fort, chargé d'émotion. Mes recherches m'ont rapidement amené aux Archives fédérales des monuments histori-

ques (AFMH), à Berne, où j'ai retrouvé les photographies réalisées durant la campagne de fouilles, et en partie déjà publiées dans l'ouvrage de 1941, ainsi que trois petits cahiers manuscrits inédits.

La documentation retrouvée aux AFMH est un apport important pour la recherche archéologique, et non seulement pour l'étude de la nécropole romaine.

La documentation originale

Le premier des trois cahiers se présente sous la forme d'un journal de fouilles. L'archéologue y consigne jour après jour le travail en cours dans les divers secteurs, les résultats des fouilles ainsi que des informations plus générales, par exemple sur le nombre d'hommes engagés dans chaque secteur ou sur les conditions météorologiques.

Le deuxième cahier dresse l'inventaire de toutes les pièces trouvées durant les fouilles. Chaque objet est muni d'un numéro d'inventaire, qui lui est attribué au moment de sa découverte, et est décrit en quelques mots. Comme nous le verrons plus tard, cette liste constitue une source inestimable d'informations.

Le dernier cahier contient les croquis saisis sur le vif par Simonett. Ces dessins schématiques sont accompagnés de données concernant les dimensions et les altitudes des différentes structures.

Dans l'ensemble, ces carnets apportent de nouvelles informations qui enrichissent notablement celles dont on disposait jusque-là.

La documentation photographique donne lieu à quatre types d'observations. La pre-

mière a trait à l'analyse typologique des structures tombales de la nécropole. Les propriétés des différentes sépultures nous apportent toute une série de connaissances sur les usages funéraires, mais également sur les zones d'influence d'un site donné. Ainsi, Stabio-Vignetto se caractérise par la présence de tombes à amphore, un type de tombes très rares dans la région tessinoise mais plus répandues dans la région de Côme⁴. La seconde observation, liée à la précédente, concerne la comparaison à l'original des croquis publiés dans l'ouvrage de Simonett. Cet élément de la recherche révèle le degré de fiabilité de l'ouvrage: on constate en effet de petites imprécisions dans le rendu graphique des objets archéologiques. La troisième observation porte sur la localisation du viatique funéraire. L'analyse de l'emplacement des objets – retrouvés pour certains en dehors de la structure sépulcrale et pour d'autres dans des espaces spécialement prévus à cet effet (ill. 1) – permet de se faire une vision organique de l'ensemble de la nécropole. La quatrième et dernière observation intéresse l'aspect humain. En feuilletant les photographies (ill.2), nous croisons les regards des hommes ayant participé à l'excavation des objets, et très certainement celui de Simonett lui-même.

Cette dimension humaine se retrouve également dans le premier manuscrit, celui où l'archéologue consigne chaque jour le travail effectué ainsi que ses observations sur les Tessinois et sur les volontaires. Ce journal contient également des informations d'ordre plus technique, portant par exemple sur la durée des travaux dans une zone déterminée ou sur quelques-uns des secteurs de fouilles au sujet desquels on ne disposait jusqu'ici que d'informations assez vagues.

Le deuxième carnet, à savoir l'inventaire des pièces (ill.3), soulève une question importante et permet de clarifier une série de points qui étaient restés sans réponse jusqu'ici. A la lecture de cette liste, on constate avec surprise que l'archéologue a choisi de ne publier qu'une partie – certes importante – des objets mis au jour

durant les fouilles. La question qui se pose est évidemment celle de savoir selon quels critères il a fait ses choix. Cette découverte a des répercussions qui débordent le cadre de mon travail de recherche et elle jette un éclairage nouveau sur le travail de Simonett en général. La question du choix des objets se pose par exemple pour les fragments de verre. En effet, on a retrouvé voici quelques mois dans le dépôt de l'Ufficio Beni Culturali del Canton Ticino, où sont conservés tous les objets archéologiques, quelques tessons de verre dans des sacs en papier portant l'inscription « Vignetto » avec l'année de leur découverte, 1937. Ces objets n'apparaissent pas dans la publication de Simonett alors qu'il en est pourtant fait mention dans la documentation manuscrite retrouvée à Berne. Si cette constatation ne remet évidemment pas en question la faible présence du verre dans la région à l'époque romaine, la liste a tout de même permis de « contextualiser » toute une série d'objets, parmi lesquels diverses pièces conservées dans les dépôts tessinois qui n'avaient jamais pu être clairement attribuées à un lieu jusqu'ici et qui ont été identifiées comme appartenant à quatre secteurs explorés par Simonett en 1937.

La documentation retrouvée aux AFMH constitue un précieux instrument de travail qui n'a pas fini de livrer des informations utiles à tous les spécialistes qui reprendront un jour les recherches sur les fouilles exécutées sous la direction de Christoph Simonett.



Stabio-Vignetto, prima pagina della lista dei reperti

¹ Pour plus d'informations: Cardani Vergani R., Amreim H., Boissonnas V., «L'ultimo guerriero longobardo ritrovato a Stabio TI» in *Archäologie der Schweiz*, 26, 3, 2003, pp. 2–17.

² Simonett, Christoph, «Tessiner Gräberfelder. Ausgrabungen des Archäologischen Arbeitsdienstes in Solduno, Locarno-Muralto, Minusio und Stabio, 1936 und 1937», Bâle 1941.

³ Voir Biaggio-Simona S., «Stabio» in *Ceramica romana in Svizzera*, Antiqua 31, p. 226.

⁴ Pour d'autres informations sur ce point: Butti Ronchetti F., «Necropoli romane del Canton Ticino: osservazioni su alcuni aspetti e caratteristiche» in *Archeologia della Regio Insubrica. Dalla preistoria all'Alto Medioevo*, Atti del Convegno di Chiasso 5–6 ottobre 1996, Como, 1997, pp. 267–282



Stabio-Vignetto, un «Freiwillig» posa vicino corredo funerario della tomba 43 (Bern, EAD, 48050)

Stabio-Vignetto, tombe 37 con tre ripostigli per corredo funerario (Bern, EAD, 48079)

Épisodes de la vie posthume d'un recueil de plans – les plans du Kursaal d'Interlaken

Martin Fröhlich

Professeur d'histoire de l'architecture et de conservation du patrimoine, Hochschule für Architektur, Bau und Holz, Berthoud

Découverte et identification

Le 22 octobre 1980, dans le but tacite de lui faire apprendre quelque chose¹, le secrétaire en exercice de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) fut nommé expert fédéral chargé du Kursaal d'Interlaken. A ce titre, et en compagnie du conservateur du canton de Berne, Hermann von Fischer, il a pu suivre pendant quelques années la restauration de ce fascinant bâtiment. Le 3 juillet 1981, M. von Fischer m'apprit, par simple carte postale, que l'ensemble des plans du Kursaal avaient été retrouvés quelque part dans le bâtiment. Je vis pour la première fois ces liasses de maculature posées sur la table branlante de l'ancienne buanderie au sous-sol. On me raconta ensuite qu'il en existait bien d'autres. Les plus beaux feuillets avaient été encadrés et accrochés aux parois du tea-room du

Kursaal. Comment empêcher le responsable scientifique des archives fédérales des monuments historiques (AFMH) que j'étais d'y farfouiller? Il s'y trouvait également des esquisses pour l'exposition nationale de 1914 à Berne, marquées du tampon: « Paul Bouvier / Architecte / Neuchâtel ». Voilà qui allait bien plus loin que « seulement » les plans du Kursaal. En deux mots, les choses s'annonçaient passionnantes.

Opération sauvetage

Les travaux de restauration du Kursaal allaient incessamment commencer, et il était impossible de dénicher un endroit que les travaux épargneraient. Et c'est ainsi que sans autre forme de procès, l'expert fédéral décida que tout irait à Berne, « chez Ernst Moser »², y compris les feuillets originaux encadrés sur les parois du tea-room. Ce qui fut fait, et des photos couleur de format identique prirent place dans les cadres. Le matériau original partit pour Berne.

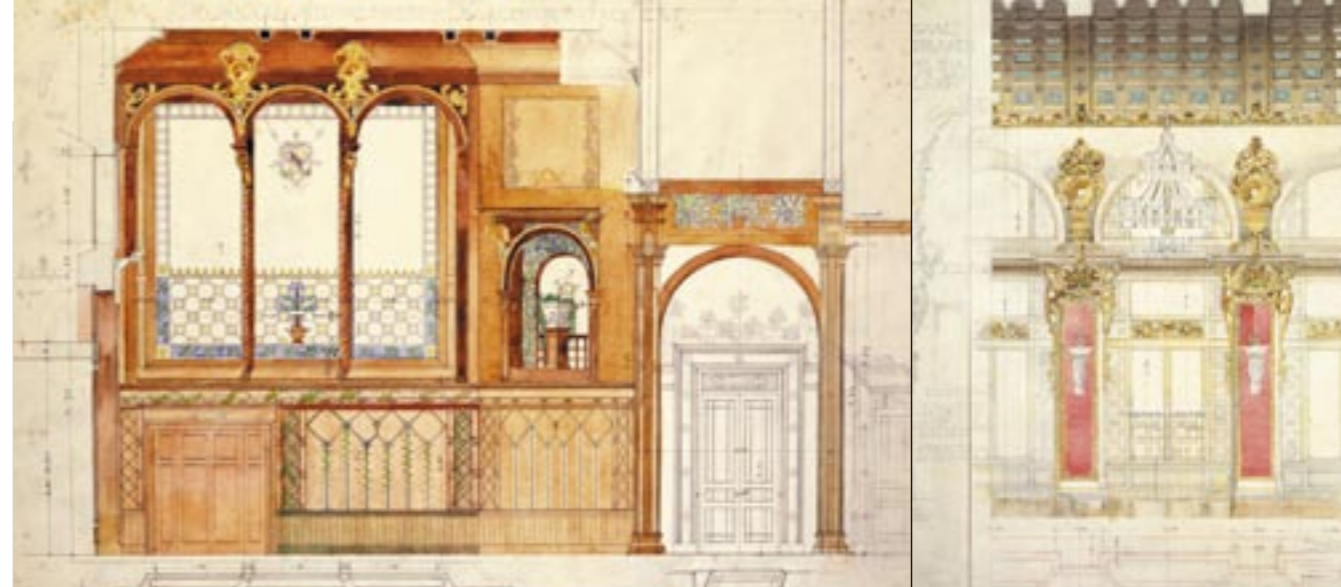
L'entreposage

Ernst Moser disposait encore de tiroirs vides et d'affiches au format mondial en

nombre illimité, dont la vocation première et mystérieusement contrariée eût été de promouvoir en 1975 l'année européenne du patrimoine (AEPA). Une fois pliées, elles constituèrent des dossiers très pratiques pour notre trouvaille d'Interlaken. Après un tri rapide, nous y emballâmes les plans, de courts descriptifs furent rédigés sur les dossiers, et le tout fut rangé dans les tiroirs. Ceux-ci furent également étiquetés, afin qu'au terme des travaux de restauration, les plans puissent être correctement classés, inventoriés et catalogués. Il était prévu de publier une sorte de guide artistique du Kursaal, qui aurait pu encore faire office de rapport de restauration.

Une trêve

Il en alla un peu différemment. Après avoir supporté les frais de restauration, la société propriétaire du Kursaal d'Interlaken n'était plus en état de financer encore un guide culturel; Ernst Moser dut par trois fois déménager sa « boutique », et le secrétaire de la CFMH partit pour ce qui était encore l'Office des constructions fédérales. Ernst Moser déménageait toujours; il eut



encore le temps de s'installer dans les bâtiments de la Bibliothèque nationale avant de partir à la retraite. Et Interlaken? Pardon, vous avez bien dit Interlaken? A la fin des années 90, Rolf Zingg, directeur du Kursaal donna mandat à Rudols Gallati, spécialiste émérite de l'histoire d'Interlaken ainsi qu'à votre serviteur, l'ancien expert fédéral, de travailler sur l'histoire du Kursaal. Elle n'avança pas beaucoup. Car au travail à l'office des constructions fédérales, s'ajoutèrent une charge de professeur de haute école spécialisée, la direction d'un programme d'occupation à l'OCF, la rédaction de plusieurs guides culturels, la participation à diverses manifestations associatives... bref, lors de ses téléphones périodiques, M. Zingg eut droit à une réponse toujours identique: « très volontiers, mais pas maintenant, l'année prochaine... » De son côté, M. Gallati qui avait pris sa retraite d'enseignant, progressait dans son « histoire de la société du Kursaal d'Interlaken ». Il avait le temps, lui.

Inventaire et restauration

En été 2003, il n'y eut plus d'échappatoire: promis fermement pour Pâques 2004, le texte consacré à l'histoire de la construction du Kursaal fut enfin écrit. Mais pour ce, la simple consultation des extraits des protocoles de la société du Kursaal que M. Gallati mit aimablement à ma disposition ne suffisait pas: il était indispensable de posséder une connaissance exacte des plans. Et c'est ainsi que commencèrent, 20 ans plus tard, 20 ans trop tard, en automne 2003, les travaux sur les plans et les dessins, des travaux qui n'avaient jamais été faits. Les plans se trouvaient toujours dans les mêmes dossiers provisoires rangés dans les mêmes tiroirs. Le lieu seul m'était un peu étranger, au début, mais au début seulement. Car comme si elle avait appris à le faire auprès de Ernst Moser, la nouvelle cheffe

des AFMH sait solliciter la collaboration de ses visiteurs. Près de la moitié des plans et dessins sont maintenant mesurés, décrits et pourvus d'une cote provisoire. Outre les esquisses et les projets, l'aspect juridique aussi avait été négligé durant cette longue période: à qui appartiennent de fait tous ces plans, qui a le droit de les exploiter, à qui incombe le devoir de les entretenir? Soulevées par les travaux de recherche, ces questions vont être réglées d'un commun accord par les AFMH et la direction du Kursaal, et les feuillets les plus endommagés seront restaurés dans la perspective de leur publication. Les dessins, qui ne nous renseignent pas directement sur l'histoire de la construction du Kursaal, les dessins préliminaires des ornements, des détails de construction, les travaux des élèves de Bouvier à l'École des Beaux-Arts à Paris attendent toujours que l'on s'intéresse à eux. Qui est le mauvais plaisant qui a dit: « Encore vingt ans? » Probablement pas! Car il est prévu que le catalogue présentant l'ensemble des plans aille à l'impression en 2005, en annexe à l'histoire de la construction du Kursaal. Il devrait être achevé d'ici-là, non?

A quoi bon?

Pour l'auteur, l'histoire de la construction du Kursaal, ce bâtiment toujours commémoré, toujours rénové et toujours chamboulé, n'est que pour une part dans l'intérêt qu'il porte à ce recueil de plans. Qu'il ait enfin réussi à soulager sa conscience en effectuant au bout de longues années le travail que sa fonction lui commandait, n'est pas le plus important. Dans une lettre, Gotthelf a écrit que plus il était absorbé dans un travail, et plus il « brassait la pâte profondément ». C'est ce qui m'arrive avec l'œuvre laissée par l'architecte neuchâtois Paul Bouvier (1857–1940). Seule son œuvre d'aquarelliste a fait l'objet d'études³. Mais il était impossible qu'il gagne sa vie avec ça. Il a été un des co-inventeurs

du « Village suisse » de l'exposition nationale de 1896 à Genève et de l'exposition universelle de 1900 à Paris où il a conçu le pavillon suisse. Ses bâtiments d'exposition ont influé la conception de la seule grande œuvre qui a été conservée en Suisse, le Kursaal d'Interlaken. A travers celui-ci, on voit cet architecte formé aux règles académiques se tourner vers la réforme de l'architecture, réforme qui a commencé dès 1892 avec la construction du Musée national de Zurich, a atteint une première apogée avec le « Village suisse » et le « Palais des Beaux-Arts » de Bouvier en 1896 à Genève, et a mené à la nomination de Karl Moser à la chaire d'architecture de l'EPF de Zurich en 1915. Mais ceci est une tout autre histoire. Que paraisse déjà, l'année prochaine, le livre consacré à la construction du Kursaal d'Interlaken...!

¹ Martin Fröhlich, Dr. sc. techn., Arch. ETH, 1978–1990 secrétaire de la Commission fédérale des monuments historiques, et à ce titre, responsable scientifique des AFMH; de 1990–2000 responsable des bâtiments propriétés de la Confédération auprès de l'ancien Office des constructions fédérales, aujourd'hui Office fédéral des constructions de la logistique (OFCL). A la retraite depuis 2000. Dès 1982, chargé de cours, puis professeur d'histoire de l'architecture et conservation des monuments et des sites à la Hochschule für Architektur, Bau und Holz HSB à Berthoud.

² Ernst Moser a été de 1980 à 1997 chef des AFMH. Personne en Suisse ne parlait alors des archives fédérales; on disait: « Moser n'a pas quelque chose? », ou: « as-tu posé la question à Moser? » Y a-t-il plus bel hommage?

³ Cf.: Patrice Allanfranchini, Paul Bouvier, Un maître de l'aquarelle suisse, Hauterive NE, sans date., autour de 1995

Bildlegende
Bildlegende
Bildlegende



Problèmes de conservation de la collection de photographies des AFMH

Nadine Reding

Conservatrice et restauratrice FH

Fonds

La collection de photographies des Archives fédérales des monuments historiques AFMH compte environ 1,5 million de négatifs, diapositives, épreuves et matériel photographique en tous genres. L'essentiel de la collection a été constitué entre 1880 et 1960; depuis 1989, la collection s'est également enrichie de quelques fonds. Environ 600 000 tirages et cartes postales sont stockés dans les archives positives des AFMH. Les plus anciens sont des tirages sur papier albumine¹; il y a aussi quelques rares épreuves sur papier collodion-chlorure² et une grande partie est constituée d'épreuves sur papier au bromure d'argent.

Les archives négatives comptent environ 700 000 négatifs et diapositives. Elles ont été constituées grâce aux techniques photographiques en cours depuis 1851 jusqu'à nos jours. La plupart sont sur plaques sèches, il y a aussi des films sur support nitrate et acétate ainsi que des films sur support polyester. Les formats anciens et récents sont variables en fonction des supports, allant des négatifs de 35 mm aux plaques sèches de 30 x 40 cm.

Analyse de l'état de la collection

Les mesures de conservation ont été rares à inexistantes. On se contentait de collecter et de stocker les fonds dans l'état où ils étaient livrés. C'est ainsi qu'une grande partie du matériel est conservée dans des emballages nocifs qui provoquent une transformation et une détérioration rapide des épreuves photographiques. Une quantité de plaques sèches sont empilées sans protection aucune, presque tous les tirages photographiques sont montés sur des cartons A4 et entreposés dans des enveloppes en plastique, les cartes postales sont conservées sans montage sur un support et elles ont souvent été fixées à l'aide d'agrafes de bureau complètement rouillées.

Quelques milliers de négatifs – surtout sur plaques sèches – ont bien été emballés et protégés, mais les nouvelles enveloppes étaient également acides. Cela a eu pour conséquence d'activer une réaction entre les acides contenus dans les enveloppes et les produits chimiques³ résiduels des négatifs, ce qui a pu accélérer le processus de vieillissement. On observe alors les dommages suivants: une grande partie du négatif montre des reflets argentés⁴ à différents stades. Quelques négatifs montrent des altérations de couleur de l'émulsion ou de l'image argentée. D'autres sont complètement décolorés. Certains négatifs sur verre présentent des cassures, une perte d'émulsion, un écaillage de de l'émulsion ou la maladie du verre⁵ (illustration 2).

On observe qu'une grande partie des négatifs d'acétate sont dans un état de dégradation de gravité variable, allant de l'ondulation simple à la dissolution complète du film protecteur (illustration 3). Une petite partie des négatifs d'acétate est dans un état de dégradation irréversible. La collection Photoglob-Wehrli est particu-

lièrement concernée. Les négatifs polyester sont essentiellement stockés individuellement dans des fourres en plastique, ils sont découpés en bandes et stockés dans des pochettes de pergamine elles-mêmes rangées dans des dossiers. Il est presque impossible de différencier à l'oeil nu les films de nitrate des films d'acétate. Par exemple, un négatif de nitrate dégagant du salpêtre a provoqué une réaction et le tiroir métallique laqué qui le contenait a rouillé par endroits. Cette manière d'identifier le nitrate devrait rester isolée.

Malgré ce sombre tableau, on constate tout de même que depuis 2001, les espaces d'archivage présentent une meilleure stabilité climatique, ce qui contribue grandement à la conservation des objets photographiques.

Déménagement imminent

Les travaux de construction du nouveau magasin souterrain de la Bibliothèque nationale suisse étant prévus à proximité immédiate des espaces de stockage actuels des négatifs il existe un risque certain de

dégradation pour ces derniers. Les négatifs en effet risquent d'être exposés à des vibrations, une poussière excessive, des dégâts d'eau ou même à des dommages consécutifs à une détérioration des murs extérieures ou des fenêtres. Les archives de négatifs doivent donc impérativement être stockées ailleurs avant le début des travaux. Pour ne pas fixer définitivement une situation provisoire, les archives de négatifs des AFMH ont obtenu une place au septième sous-sol du magasin souterrain Est, déjà existant. En vue de ce déménagement, les archives ont été assurées et un inventaire grossier en a été fait. A partir de là, on a pu prendre de premières mesures de conservation.

Mesures de conservation

Les différents matériaux représentent un défi pour la conservation et la restauration des fonds. Pour éviter de nouvelles dégradations des fonds d'archives, il faudrait stocker immédiatement l'ensemble des négatifs dans des fourres adaptées à l'archivage. Pour ce faire, il faut commencer par nettoyer chaque négatif au pinceau fin pour éloigner d'éventuelles particules de saleté. Ensuite, chaque négatif doit être enfermé individuellement dans une enveloppe à rabat en papier chimiquement neutre à haute proportion d'alpha-cellulose résistant au vieillissement et à surface lisse. Les négatifs emballés doivent ensuite être entreposés dans des boîtes capables de protéger encore plus et de stabiliser ces fragiles archives. Les plaques de verre cassées doivent être conservées dans des enveloppes spécialement conçues pour

cela. Les négatifs sur verre présentant une décoloration, une dissolution du film protecteur Schichtablösung et une Aussilberung doivent être inscrits sur une liste des objets devant bénéficier par la suite de mesures ciblées de restauration. Les négatifs d'acétate doivent être stockés, conservés et restaurés avec le même soin. Comme, dans le cas des négatifs d'acétate, c'est surtout le support qui souffre de dégradations, on peut transférer le film formateur de l'image – dans ce cas, la gélatine – sur un support de polyester et sauver ainsi l'image. Les négatifs de polyester quant à eux doivent être conservés dans des enveloppes en polypropylène et entreposés dans des boîtes de classement spécialement conçues. Tous les matériaux en nitrate doivent être dupliqués et évacués à cause de leur haut pouvoir inflammable – caractéristique qui fut autrefois la cause de nombreux incendies de cinémas.

Vue d'ensemble

La collection de photographies des AFMH est unique en Suisse. Une perte de ces archives serait aussi gravissime qu'irresponsable. Du point de vue du contenu, ces illustrations de biens culturels suisses représentent un trésor inestimable pour les générations actuelles et futures. Du point de vue de la technique photographique également, la collection est remarquable et remarquable bien au-delà de nos frontières. Il faut donc trouver d'urgence les moyens de stocker les 700 000 négatifs, les tirages et les cartes postales dans des conditions adéquates pour ce genre de matériel. Si cela n'est pas fait, on peut

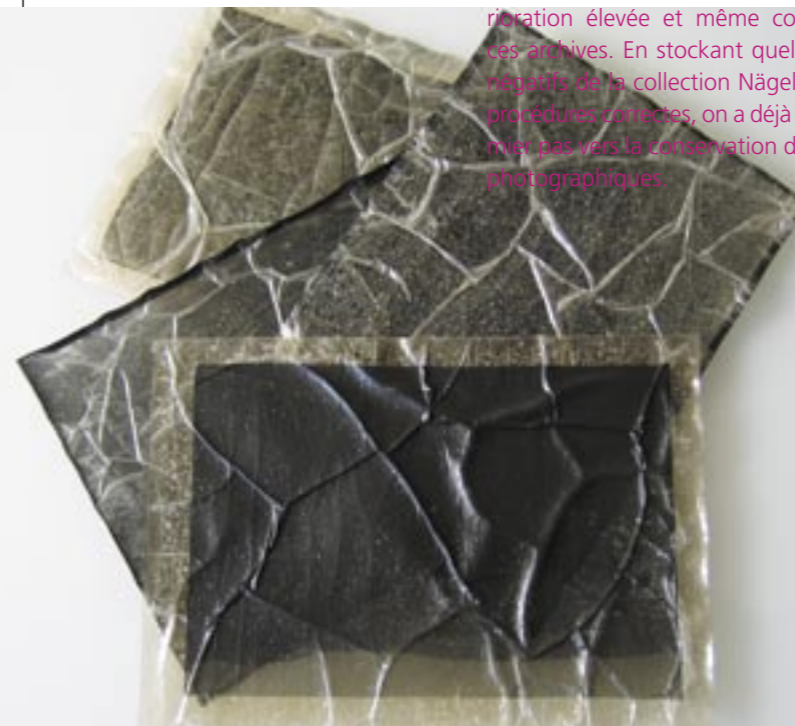
compter à moyen terme sur une détérioration élevée et même complète de ses archives. En stockant quelques 5000 négatifs de la collection Nägeli selon des procédures correctes, on a déjà fait un premier pas vers la conservation des archives photographiques.

Trouvaille

L'examen des archives a permis de découvrir des autochromes qui sont presque parfaitement conservés (illustration 1). Les plaques autochromes représentent une singularité photographique. Elles ont émergé en 1861 sur le marché et sont des témoins des premiers processus de couleur industriels.



Vue d'ensemble en transparence; autochrome, dia couleur très ancien, rareté au vu du sujet et de la conservation de la couleur.



¹ La couche sensible à la lumière se compose de blanc d'oeuf.

² La couche gélifiante se compose de collodion (= nitrate de cellulose)

³ Produits chimiques qui n'ont pas complètement disparu au moment du rinçage.

⁴ Surface partiellement ou complètement argentée.

⁵ Le verre devient mat ou des taches ressemblant à des gouttes apparaissent.

Links: Vue d'ensemble; disparition partielle de la couche d'émulsion sur une plaque sèche.

Rechts: Vue d'ensemble; négatif sur film d'acétate, plication de l'émulsion qui n'évolue pas au même rythme que le support.

Interview

Mené par Doris Amacher, avec le professeur Mörsch, École polytechnique fédérale de Zurich

Georg Mörsch s'est voué corps et âme à la conservation des monuments historiques. Au terme de ses 25 ans d'activité en tant que chercheur et pédagogue, il abandonne en 2005 sa chaire à l'« Institut für Denkmalpflege » de l'EPF de Zurich. Il a appris à ses étudiants à aimer et respecter les témoignages laissés par l'histoire.

Monsieur Mörsch, quelles ont été vos relations avec les Archives?

Pendant mes études d'histoire de l'art, et plus tard, en préparant mon doctorat, j'ai été un utilisateur acharné des archives. Elles ont été une base de travail essentielle. J'appréciais notamment la possibilité d'examiner et d'exploiter des documents auxquels personne n'avait encore touché. Plus tard, mon activité de conservateur ne m'a plus permis d'entretenir un contact de cette qualité avec des documents sources, et je le regrette.

Votre activité d'enseignant et votre mandat de membre de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) vous ont mis en contact avec les AFMH. Quelle est l'importance des Archives pour la conservation des monuments historiques suisses, quelles sont leurs tâches?

Les AFMH sont responsables, avec les bureaux spécialisés décentralisés, des biographies des monuments suisses. Le développement de la conservation des monuments laisse des témoignages qui sont comme les anneaux de croissance qui marquent la pousse d'un arbre; les archives conservent ces témoignages. On peut y revenir quand il s'agit de suivre la mise en application de principes de conservation. Grâce à elles, on suit l'évolution de la relation aux monuments jusqu'à notre comportement actuel. Elles alimentent la discussion, sur la réversibilité par exemple, en donnant des informations sur des états

antérieurs et sur les décisions de restaurations. Venant de différentes époques, les documents sont des espèces de radiographie présentant comme des couches successives les différents états du monument. Les rapports relatant les étapes d'une restauration renseignent, à la manière d'une anamnèse, sur l'évolution de la maladie de ce patient qu'est le monument. Comme pour l'homme, les effets d'une intervention ne durent pas éternellement, il faut continuellement s'interroger sur le traitement à donner, consulter en permanence le dossier médical et décider des autres mesures à prendre en sollicitant tout le savoir disponible. Il a fallu des décennies pour que se forment les normes qui ont guidé les interventions sur les monuments historiques; elles ont été transmises, attestées à travers les archives; les entretenir et les transmettre relève de la responsabilité des AFMH.

Avez vous des souhaits en ce qui concerne les AFMH?

Ne voyez dans ce que je vais dire qu'une suggestion faite à celle ou à celui qui va me succéder: je souhaite que les AFMH trouvent dans l'ETH de Zurich une plateforme où elles pourront se présenter. Cela pourrait se faire sous la forme d'une exposition, ou de cours que l'on donnerait à intervalle régulier. Dans tous les cas, il faut encourager l'état d'esprit actuel, qui veut que l'on aille au-devant du public et des milieux spécialisés. L'exploitation intensive de l'institution est souhaitable, même si cela entraîne un développement des infrastructures. Peut-être pourrait on développer le service des prestations, de manière à proposer des recherches sur des sujets spécifiques. D'une manière générale, il faut intensifier la collaboration interdisciplinaire, sur le modèle de ce qui s'est passé avec la restauration de la cathédrale de Coire. Un travail en réseau permettra d'atteindre des résultats optimaux, tant pour ce qui concerne la préservation matérielle que la lisibilité... et cela pour le plus grand bien des monuments.



Comment voyez-vous l'avenir?

Le rattachement des archives à l'intérieur des structures actuelles ne devrait plus être discuté. Reste à le réaliser. Garantir la transmission du savoir accumulé au sein des AFMH est une préoccupation qui s'inscrit dans une vision politique large et prospective.

*Bildlegende
Bildlegende*

Impressum

*Herausgeber: Bundesamt für Kultur
Hallwylstrasse 15, CH-3003 Bern
T 031 322 92 34, F 031 322 92 73
www.kultur-schweiz.admin.ch*

*Autorinnen und Autoren: xxxxx
xxxxxx*

Redaktionsteam: Anne Weibel (Verantwortliche), Verena Latscha, Jean-Paul Clerc, Nicolas Couchepin

Übersetzungen: Verena Latscha?????

Gestaltung: Atelier Bundi, Boll

Titelbild: xxxxxxxxxxxx

Bildrechte bei den Autoren

Druck: Stämpfli Druck AG, Bern

© Bundesamt für Kultur

ISSN 1660-1637